

Appel à projets pour les artistes, écrivains, écrivaines et organismes artistiques de Lanaudière

Joliette, le 24 octobre 2023 - Le **Conseil des arts et des lettres du Québec**, les municipalités régionales de comté (MRC) de **D'Autray**, de **Joliette**, de **l'Assomption**, **Les Moulins**, de **Matawinie**, de **Montcalm**, la **Ville de Notre-Dame-des-Prairies**, la **Table des préfets de Lanaudière** ainsi que **Culture Lanaudière**, lancent aujourd'hui le deuxième appel à projets prévu à l'Entente de partenariat territorial en lien avec la collectivité de Lanaudière.

Les artistes, les écrivaines et les écrivains professionnels ainsi que les organismes artistiques dont l'adresse principale se situe sur le territoire de l'un des partenaires ont jusqu'au **18 janvier 2024** pour déposer leur projet au Conseil.

Informations et formulaires

Pour connaître tous les détails du *Programme de partenariat territorial Lanaudière*, cliquez sur le volet de votre choix (notez que vous devrez ensuite sélectionner une discipline ou un profil afin d'accéder à l'information) :

- Artistes, écrivaines et écrivains professionnels
 - o [Création, production et rayonnement](#)
 - o [Mobilité](#)
- Organismes artistiques professionnels
 - o [Diffusion, promotion et consolidation](#)
 - o [Soutien à l'accueil en résidence et à la coproduction \(mobilité\)](#)

Aide aux artistes et aux organismes

Les artistes et les travailleurs culturels qui souhaitent déposer un projet peuvent s'adresser à Culture Lanaudière. L'organisme offre un service d'accompagnement personnalisé, que ce soit en vue d'un dépôt de projet ou pour toute autre information relative à cette entente. Il est possible de joindre madame Sophie Lemerrier, agente de développement culturel, au 450 753-7444 poste 23 ou par courriel à developpement@culturelanaudiere.qc.ca.

Dates et lieux des séances d'information

Culture Lanaudière offrira une séance d'information virtuelle pour les artistes et les organismes. Celle-ci aura lieu le mercredi 1er novembre 2023 à 10 h, sur la plateforme Zoom.

Pour participer, suivez [ce lien](#).

À propos du *Programme de partenariat territorial de Lanaudière*

Ce programme est issu d'une entente triennale conclue en 2022 entre le **Conseil des arts et des lettres du Québec**, les municipalités régionales de comté (MRC) de **D'Autray**, de **Joliette**, de **l'Assomption**, **Les Moulins**, de **Matawinie**, de **Montcalm**, la **Ville de Notre-Dame-des-Prairies**, la **Table des préfets de Lanaudière** ainsi que **Culture Lanaudière**. Il a pour objectifs de :

- stimuler la création artistique dans Lanaudière;
- contribuer à l'essor et à la diffusion des artistes et des écrivains et écrivaines;
- favoriser leur rétention dans leur localité;
- encourager l'émergence et l'inclusion des technologies numériques dans la pratique artistique;
- épauler les organismes artistiques professionnels structurants pour le développement et le rayonnement des arts et des lettres sur le territoire et à l'extérieur.

Les projets déposés doivent impliquer des initiatives de partenariat en lien avec la collectivité ou des intervenants et intervenantes de la région.

Les artistes, les écrivains, les écrivaines et les organismes artistiques qui déposent un dossier sont invités à adopter une vision inclusive en considérant les personnes issues de minorités, comme les membres des communautés culturelles, les immigrants et immigrantes, les autochtones, ainsi que les personnes handicapées, dans l'élaboration de leur projet.

- 30 -

Source :

Audrey-Ann Gingras
Agente aux communications
Culture Lanaudière
Communication@culturelanaudiere.qc.ca
Suivez-nous sur [Facebook](#), [Instagram](#)
et [YouTube](#)

Renseignements :

Karine Côté
Conseillère en communication
Conseil des arts et des lettres du Québec
Karine.cote@calq.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur [Facebook](#), [Instagram](#) et [Twitter](#)